

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11511
16 septembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 SEPTEMBRE 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'aujourd'hui, entre 12 h 20 et 12 h 54 (heure locale), deux avions de chasse turcs ont violé l'espace aérien de Chypre, et d'enregistrer auprès de vous les plus vives protestations à ce sujet.

C'est là une preuve supplémentaire du mépris dans lequel la Turquie tient les résolutions du Conseil de sécurité relatives à Chypre ainsi que la Charte des Nations Unies, et cet acte a contribué à accroître encore la tension et l'anxiété qui règnent dans l'île.

Je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Zcnon ROSSIDES
